

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : **FORMIGEL**
Code produit : **FORMIGEL30**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Produit Biocide : gel insecticide contre les fourmis à usage exclusivement professionnel (type de produit 18).
Type de formulation : gel appât prêt à l'emploi.
Aucune utilisation déconseillée à notre connaissance dans les conditions d'emploi habituelles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BIOCINOV
20, Rue Claude Monet
69110 Sainte-Foy-lès-Lyon - FRANCE
T +33 (0) 4 81 91 31 45
contact@biocinov.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

<http://www.centres-antipoison.net>

Autres numéros d'appel d'urgence :
En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification du mélange**

Conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations :
Aquatic chronic 3 : H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit à usage biocide (voir section 15)
Étiquetage du mélange suivant le règlement CLP 1272/2008/CE :

Mention d'avertissement : /

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage : /

Mention de danger :

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine

P261 : Éviter de respirer les vapeurs

P262 : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

P391 : Recueillir le produit répandu

P501 : Éliminer le contenu/récipient comme un produit dangereux conformément à la réglementation locale, nationale ou internationale.

Mentions supplémentaires :

EUH208 : Contient du : Masse de réaction de 5-chloro2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CIT/MIT), 2-methylisothiazol-3(2H) -one (MIT) et du 1,2-benzisothiazol-3(2H) -one (BIT) : peut produire une réaction allergique. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient pas de substances répondant aux critères PBT et vPvB

Effets néfastes sur la santé : Paresthésie des yeux et de la peau possible par la présence de pyréthrine. Habituellement, la durée n'excède pas quelques heures (12 à 24 heures).

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
Nature chimique de la préparation :

Gel visqueux insecticide à base de glycérine, sucre, conservateurs, agent viscosant, , tensio-actifs et de pyrèthre végétal.

Substances dangereuses représentatives dans le mélange :

Libellé des phrases H et EUH figurant dans le tableau ci-dessous : voir paragraphe 16

Identification	Nom substance	Classification et étiquetage selon le règlement 1272/2008/CE		Concentration
N°CAS = 89997-63-7 N° CE = 289-699-3 N°INDEX = /	Chrysanthemum cinerariaefolium, Extract **	GHS07 GHS08 GHS09 Dgr	Asp Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic chronic 1, H410	C = 0,0024 %
N°CAS = 56-81-5 N° CE = 200-289-5 N°INDEX = /	Glycérine*	/	/	5 < C < 10 %
N°CAS = 55965-84-9 N° CE = 611-341-5 N°INDEX = 613-167-00-5	Masse de réaction de 5-chloro2-méthyl-2H isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H isothiazol-3-one (3:1) = CIT/MIT**	GHS06 GHS09 GHS05 Dgr	Acute Tox. 3, H301, Acute Tox. 2, H310, Acute Tox. 2, H330 Skin Cor. 1C, H314, Skin sens. 1, H317, Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic chronic 1, H410	0,00015 < C < 0,0015 %
N°CAS = / N° CE = / N°INDEX = /	Polymère	/	Aquatic chronic 3, H412	1 < C < 5 %
N°CAS = 57-50-1 N° CE = 200-334-9 N°INDEX = /	Saccharose*	/	/	10 < C < 40%
N°CAS = 2882-20-4 N° CE = 220-239-6 N°INDEX = 613-326-00-9	2-methylisothiazol-3(2H) -one (MIT)*	GHS06 GHS09 GHS05 Dgr	Acute Tox. 3, H301, Acute Tox. 3, H311, Acute Tox. 2, H330 Skin Cor. 1B, H314, Skin sens. 1, H317, Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic chronic 1, H410	0,00015 < C < 0,0015 %
N°CAS = 2634-33-5 N° CE = 220-120-9 N°INDEX = 613-088-00-6	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT)	GHS07 GHS09 GHS05 Dgr	Acute Tox. 4 ; H302, Skin Irrit. 2 ; H315 Eye dam. 1 ; H318, Skin sens. 1 ; H317, Aquatic Acute 1 ; H400	0,005 < C < 0,05

Substance ayant une valeur limite d'exposition professionnelle

Autres informations : ** Chrysanthemum cinerariaefolium, Extract : Facteur M = 100

Contient 0,0048% d'extrait de pyrèthre (50%) - l'équivalent de Chrysanthemum cinerariaefolium, Extract (pyréthrine) : 0,0024%.

CIT/MIT : facteur M (acute) = 100, M(chronic) = 100

MIT : facteur M (acute) = 10, M(chronic) = 1

BIT : facteur M (acute) = 10

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

Conseils généraux :

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

Description des premiers secours :

Inhalation (vapeurs en milieu confiné) :

Retirer le sujet de la zone polluée, faire respirer de l'air frais, examiner : si des troubles respiratoires apparaissent, appeler les secours médicalisés.

Contact avec la peau :

Laver avec du savon et rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable en retirant les vêtements souillés, jusqu'à la disparition des "picotements" sur la peau. Consulter un médecin si une irritation persiste.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable durant 10 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un spécialiste.

Ingestion :

Ne pas faire vomir. Si la personne est consciente, lui faire rincer la bouche, puis boire de l'eau. Appeler d'urgence les secours médicalisés, SAMU (15) ou POMPIERS (18) secours Européens (112). Leur montrer l'étiquette et la fiche de données de sécurité. Appliquer les règles de secourisme.

Principaux symptômes et effets aigus et différés :

Les pyréthrinés peuvent causer des paresthésies. Habituellement, les symptômes débutent plusieurs heures après une exposition cutanée, culminant en 12 heures environ et se résorbant en moyenne au bout 24 heures.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traitement symptomatique à effectuer lors d'une contamination locale :

Peau : Appliquer de la crème à la vitamine E ou du lait de toilette.

Yeux : Instiller des gouttes anesthésiantes dans les yeux (1 % améthocaine hydrochloride) : guérison spontanée

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

- pour les petits feux

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

- pour les grands feux

Mousse résistant à l'alcool ou eau pulvérisée

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour raisons de sécurité :

Eau en jet direct.

Dangers particuliers résultant du mélange :

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Conseils aux pompiers :

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Pour les instructions de précaution et les équipements de sécurité, Voir la section 8. Peut rendre les sols glissants. Éloigner le personnel non indispensable. Port de gants obligatoire. Des lunettes, bottes, un vêtement adapté peuvent être requis dans certains cas. Ventiler le local ou opérer en extérieur. Éloigner toute source d'étincelles, flamme, corps en ignition.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher tout écoulement en égout, eaux pluviales ou milieu naturel. Endiguer le déversement avec de la terre, sable ou toute autre matière absorbante non combustible comme un absorbant minéral. Garder le produit à l'écart des égouts, eaux de surface, sols, bassins, écoulements d'eau pluviale.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Circonscrire la zone contaminée et consulter le fabricant en cas de rejets importants. Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple, sable, vermiculite, sépiolite terre de diatomées. Balayer le produit, puis stocker les déchets dans des fûts en polyéthylène identifiés avec des couvercles hermétiques avant de les faire traiter par une société agréée. Terminer en nettoyant le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent.

Récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté.

Références aux autres sections :

Voir section 7 pour les informations concernant la manipulation sûre du produit

Voir section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle

Voir section 13 pour les informations sur l'élimination.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Précautions individuelles, voir paragraphe (8). Ne pas mélanger avec d'autres produits. Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas toucher à main nue le produit une fois la boîte ou la seringue ouverte. Si l'utilisation a lieu en milieu confiné, aérer au maximum. Ne pas manger, boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Stocker en local aéré, à l'abri de la lumière, en emballage d'origine, à des températures supérieures à 5°C et inférieures à 40°C. Utiliser un bac de rétention ou une palette à rétention. Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local. En cas de reconditionnement des boîtes ou seringues après ouverture, utiliser des emballages en plastique en PE HD, ou PP

Utilisations particulières :

Produit biocide : gel insecticide à usage grand public, conditionné en tube ou en boîte dans le but d'éradiquer les fourmis.
 Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez-vous référer à la fiche technique et l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle :

Ingrédients ayant des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :

- Glycérine (CAS n° 56-81-5) = VME (France) = 10 mg/m³ - Saccharose (CAS n°57-50-1) = VME (France) = 10 mg/m³ - Chrysanthemum cinerariaefolium, Extract : (CAS n° 89997-63-7) = VME (France) = 1 mg/m³

Remarques supplémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition :

Mesures d'ordre technique :

Assurer une ventilation suffisante du local lorsque le produit est manipulé
 Ne pas respirer les vapeurs.
 Si l'utilisation a lieu en milieu confiné, aérer au maximum
 Se laver les mains après manipulation du produit.

Protections collectives :

Douche et lave œil au poste de travail. Prévoir une ventilation suffisante ou travailler en milieu extérieur.

Équipements de protection individuelle (EPI) :

- Protection respiratoire : Non nécessaire dans des conditions normales d'emploi.
- Protection des mains : Gants adaptés (PVA, Nitrile, néoprène).
- Protection des yeux : Éviter le contact avec les yeux. Lunettes avec protections latérales.
- Protection de la peau : Vêtement adapté.

Mesures d'hygiène :

Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation. Se laver les parties du corps pouvant avoir été au contact du produit, ainsi que les mains.

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Empêcher toute fuite du produit en égout ou milieu naturel. Nettoyer soigneusement toutes traces de produit ou déchets qui seront traités selon les indications du paragraphe (13).

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Gel visqueux de couleur translucide

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH :	Non déterminé
Point/intervalle d'ébullition :	Non déterminé
Point de fusion :	60 °C environ pour le liquide visqueux
Point d'éclair :	Non déterminé
Température d'auto-inflammation :	Pas de donnée.
Température de décomposition :	Pas de donnée.
Inflammabilité :	Non inflammable
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes :	Non applicable.
Pression de vapeur :	Non déterminé
Densité à 20°C :	1,20
Solubilité dans les solvants organiques :	La matière active est soluble dans les solvants organiques.
Hydro solubilité :	Partiellement soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Pas de donnée
Viscosité à 20°C :	Pas de donnée
Densité de vapeur/air :	Non déterminé
Viscosité :	Non déterminé

Autres informations : /

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité chimique :

Stable dans les conditions normales d'emploi

Stabilité :

Stable en conditions normales de stockage. Voir point 7 : Manipulation et stockage

Possibilité de réactions dangereuses :

Pas de réaction dangereuse connue si le produit est utilisé en accord avec les spécifications

Conditions à éviter :

Températures inférieures à 5°C et supérieures à 40°C. Source de flammes, étincelles, corps en ignition, humidité, lumière.

Matières à éviter :

Ne pas mélanger avec d'autres produits, notamment des produits aqueux, basiques, acides et oxydants forts, solvants organiques,

Produits de décomposition dangereux :

La combustion ou la décomposition thermique libère des gaz, vapeurs toxiques et irritantes, Cox, Sox, Nox,

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations générales :
Toxicité aiguë :

Inhalation : Non concerné dans les conditions normales d'emploi. Travailler en milieu bien ventilé

Contact avec la peau : Irritation cutanée lapin non irritant (paresthésie possible)

Contact avec les yeux : Non irritant chez le lapin (paresthésie possible)

Ingestion :

DL50/rat orale (mâle)	ATE mix	> 453 g/kg (calculé)
DL50/rat cutanée	ATE mix	> 1369 g/kg (calculé)
CL50 (inh rat 4H)	Chrysanthemum cinerariaefolium, Extract	> 2,5 mg/L

Sensibilisation :

Peut provoquer des réactions allergiques chez certains sujets sensibles par la présence de pyréthrinés et de conservateurs à base de CIT/MIT, MIT, BIT.

Effets à long terme :

Pas d'effet connu.

Effets CMR (Cancérogène, Mutagène, toxique pour la Reproduction) : non concerné

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation complète n'est disponible.

Ecotoxicité :

Matières actives	CIT/MIT	BIT	MIT	Pyréthrinés
0,22 mg/L	0,22 mg/L	2,2 mg/L	6 mg/L	0.00034 mg/L
CE50/daphnie / 48 h	0,0036 mg/L	3 mg/L	1,68 mg/L	0.00043 mg/L
Cl50/ algue/72h	0,048 mg/L	0,067 mg/L	0,157 mg/L	0.014 mg a i/L

lité :

Le produit est visqueux et partiellement soluble dans l'eau, donc peu mobile.

Persistance et dégradabilité :

Pas de données sur la préparation

Potentiel de bioaccumulation :

Le produit est potentiellement bioaccumulable.

Autres effets nocifs :

Cl50 (abeille)	/	/	0.022 mg Pyréthrinés totales / abeille
----------------	---	---	--

Par la présence de pyréthrinés, le produit est nocif pour l'environnement aquatique. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Nocif pour les abeilles.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets, produits non utilisés :

Le rejet dans l'environnement ou les collectes des ménages est interdit. Les déchets sont considérés comme des DDS (Déchets Diffus spécifiques). Se conformer aux réglementations nationales et locales.
 Stocker les déchets identifiés, produits non utilisés, les faire récupérer et traiter par un organisme agréé.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Garder les étiquetages d'identification et faire récupérer et traiter par un organisme agréé.

Dispositions nationales et locales :

Voir Code de l'environnement.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé au transport

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement CE 1907/2006, article 31 modifié par le règlement 830/2015/CE.

Règlement REACH 1907/2006/CE :

Substances en annexe XIV (autorisation) et XVII (restriction) : aucune des substances n'est reprise dans ces annexes.

A été pris également en compte le règlement 2018/480/CE selon la 13ème ATP.

Etiquetage Biocide : Règlement (UE) n°528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Etiquetage biocide:

Nom	CE	CAS	%	TP
Chrysanthemum cinerariaefolium, Extract	289-699-3	89997-63-7	0,0024 % m/m	18

Tableau des maladies professionnelles, Code de la Sécurité Sociale : /

Classement rubrique ICPE (France) = /

Évaluation de la sécurité chimique : /

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Libellés des phrases H, EUH citées en rubrique 3 pour les matières premières à l'état pur selon le règlement CLP 1272/2008/CE :

- H301 Toxique en cas d'ingestion
- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- H310 Mortel par contact cutanée
- H311 Toxique par contact cutanée
- H312 Nocif par contact cutanée
- H314 Provoques des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H330 Mortel par inhalation
- H332 Nocif par inhalation
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
- H410 : Très toxique pour les organismes toxiques ; entraîne des effets néfastes à long terme
- H412 : Nocif pour les organismes toxiques ; entraîne des effets néfastes à long terme

Révision :

Aucune

Date de mise à jour : /